



L'an deux mille vingt le vingt février,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la  
présidence de Catherine MOULIN  
Nombre de conseillers en exercice : 10  
Date de convocation : 11/02/2020

Présents : **CHAPELLIER, HOEZELLE, MOREL, MOULIN, PICHON,  
ROMANET, CARTON,**  
Absents : **DETOLLE, BORDAS, ASTIE,**  
Pouvoirs : **M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN  
Mme BORDAS donne pouvoir à Mme ROMANET**  
Secrétaire : **HOEZELLE,**

DCM 2020/04: remboursement de frais déplacement

Monsieur Demargne s'est rendu à Marsac sur L'Isle (24) pour passer l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe. Il est demandé au Conseil de lui rembourser la totalité des frais occasionnés à savoir : 340 kms AR et 2 fois : 7 € 90 de péage d'autoroute.

Par ailleurs, Madame Sevti a suivi une formation sur 3 jours à Limoges. Le CNFPT prend en charge les frais de déplacements à partir du 41ème km. Il est donc demandé au conseil d'accepter le remboursement de 40kmX6.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement des frais de déplacements de Mme Sevti et M. Demargne

À Faux-la-Montagne, le 21/02/2020

La Maire,

Catherine MOULIN

